



LE CERTIFICAT DE BRAVOURE POURQUOI ? COMMENT ?

Le "certificat de bravoure" a été conçu en 1990 par le groupe qui devait, quelques années plus tard, être à l'origine de l'association SPARADRAP. Délivré à l'origine à des enfants opérés, il a vu par la suite son utilisation s'élargir. Il est actuellement donné après une hospitalisation, un examen ou un traitement pénible ou douloureux : myélogramme, ponction lombaire, séance de chimiothérapie, prélèvement sanguin, perfusion, cystographie, pH-métrie, scanner ou IRM.

Il peut être délivré au moment de la sortie de l'hôpital, au retour de la salle de réveil, après un séjour en réanimation. Ou encore au cabinet du pédiatre, à la PMI, ou par une infirmière libérale,... la liste n'est pas close.

Comment se présente le certificat ?

Le certificat est un petit diplôme illustré et coloré où l'on peut inscrire le nom de l'enfant, celui du soignant, infirmier(ère) ou médecin, et la description du geste médical subi par l'enfant "avec courage et bravoure".

Un cadre est réservé à l'identification du lieu de soins, permettant de personnaliser la relation enfant-soignant. Nous l'avons voulu attrayant car nous pensons que la qualité du papier, du dessin et du graphisme ajoute à son efficacité.

Quel est son but ?

Il s'agit de donner à l'enfant un document personnel, portant son nom, afin de l'aider à inscrire ce qu'il vient de subir dans son histoire personnelle.

On fournit à l'enfant une gratification après l'épreuve en mettant l'accent sur les aspects positifs de l'expérience.

L'enfant peut conserver le certificat, le montrer à ses camarades et à ses proches, le certificat l'aide à mettre des mots sur ce qu'il a vécu.

Il emporte avec lui, en quelque sorte, le "bon" morceau de l'institution qui s'est occupée de lui.

Le certificat peut s'adapter aux différents âges jusqu'à l'adolescence. L'enfant d'âge scolaire peut lire lui-même son certificat, les plus jeunes auront besoin d'un adulte. Même en néonatalogie le certificat peut être donné aux parents, en attendant que plus tard l'enfant retrouve ce témoignage de son histoire néonatale.

Comment le rédiger

Les termes médicaux sont difficiles à comprendre pour un enfant, et aussi pour beaucoup d'adultes ! Mais ce sont eux que l'enfant entend, et le certificat doit en garder la trace. Mais rien n'interdit de juxtaposer le terme technique et sa "traduction". Exemples : "pH-métrie (mesure de l'acidité dans l'œsophage)", "otoplastie (opération des oreilles décollées)"...

On peut insister sur un détail particulier et valorisant de l'expérience de l'enfant. Exemples : "a tenu lui-même le masque d'anesthésie", "a posé beaucoup de questions à l'infirmière".

Que peut-on en attendre ?

Dans une enquête réalisée auprès des utilisateurs, on parle de la joie partagée entre l'enfant, les parents et les soignants au moment où le certificat est donné : c'est la redécouverte de la sympathie, le plaisir de faire plaisir éprouvé par l'équipe, qui compense les choses désagréables qu'elle a du faire subir. De leur côté les parents sont émus du geste de la part du service, et disent leur fierté de leur enfant qui a enduré des souffrances.

Les enfants sont heureux et fiers de repartir de l'hôpital avec ce document qui prouve qu'il ont été soignés ou opérés, ils ont l'impression de devenir importants lorsqu'ils regardent leur certificat, complément des papiers de sortie délivrés à leurs parents. C'est aussi l'occasion de parler un peu avec chaque enfant en lui expliquant les soins qui lui ont été donnés, et en lui disant qu'il a été vraiment courageux.

On fait comprendre à l'enfant qu'il a été partie prenante dans l'hospitalisation ou les soins... Dans le cas de traitements répétés le certificat peut diminuer l'appréhension et favoriser l'acceptation des soins. Donnée à la conclusion d'un programme de soins, il aide l'enfant à "fermer la parenthèse ". C'est aussi un moyen d'approfondir des entretiens par le biais de ce document qui permet de parler, avec des enfants les plus gravement atteints, de la douleur, de la maladie, de l'angoisse de mort, de la vie.

Doit-on le donner à tous les enfants ?

Oui certainement. Le certificat n'est pas une carotte pour les enfants "sages" ! À SPARADRAP nous pensons que "*c'est bien assez dur d'être malade*", et que face à l'épreuve de la maladie chaque enfant fait de son mieux et réagit comme il le peut, avec ses moyens. C'est pourquoi ce serait, selon nous, une erreur de choisir entre les enfants ceux qui "mériteraient" le certificat. Tous les enfants concernés doivent recevoir le certificat, mais comme le dit très justement un utilisateur, à condition de laisser à l'enfant la possibilité de se défendre et de pleurer... et même de refuser le certificat, alors qu'il n'est pas libre de refuser les soins. A charge pour les soignants d'adopter des pratiques en cohérence avec le don du certificat. Il serait paradoxal d'infliger aux enfants des douleurs évitables, pour ensuite les récompenser !

L'expérience de plusieurs années montre que les contraintes budgétaires ne sont pas un obstacle insurmontable à l'achat du certificat. L'association a vendu plus de 1 000 000 de certificats depuis 1994. La vente du certificat est une nécessité pour assurer les frais de gestion et d'envoi, mais elle permet également de disposer des ressources nécessaires à sa réimpression.

De très nombreuses équipes soignantes ont d'ores et déjà intégré le certificat à un projet global d'accueil, d'humanisation des pratiques de soins et de prise en charge de la douleur. Il y trouve naturellement sa place.

Votre avis nous intéresse

Notre association veut être à l'écoute des équipes soignantes et répercuter les expériences et les réalisations. Faites-nous part de l'accueil réservé au certificat, des réactions qu'il provoque, des éventuelles difficultés soulevées par son utilisation, ou des évolutions qu'il a provoquées dans la prise en charge des enfants.

Histoire du certificat de bravoure

- 1989-90 : Conception, création et utilisation d'une version photocopiee.
- 1993 : 1ère édition en couleur et sur un beau papier, grâce à la Fondation de France. Diffusion gratuite du certificat par la Fondation de France pendant deux ans : 60 000 ex. diffusés.
- Mars 1993 : Enquête auprès des premiers utilisateurs. 230 questionnaires envoyés, 54% de réponses ; questionnaire et résultats de l'enquête disponibles sur demande.
- Depuis 1994, diffusion par SPARADRAP.
- 2003 : 1 000 000 exemplaires vendus.

ATTENTION:

Les enfants méritent un "vrai certificat" et non des photocopies qui sont d'ailleurs interdites.